

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**LA CONCEPTION**  
LA NATURE... PAISIBLE.  
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 février 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

**La demande de dérogation mineure 2024-20000 porte sur la propriété du 3310-3312 chemin des Pinsons, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 873.**

**Elle vise à autoriser la construction d'une clôture à 1,5 mètre de la ligne avant d'une longueur de 40 mètres et d'une hauteur de 1,8 mètre, alors que l'article 5.25 du Règlement de zonage numéro 14-2006 indique qu'une clôture en cour avant règlementaire doit être d'une hauteur maximale de 1,2 mètre.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)

Donné à La Conception le 18 janvier 2024.

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 18 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 janvier 2024.

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière